



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41
Site internet : <https://www.asrochettoise.com/>



ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL REUNION du COMITE DIRECTEUR du 23 avril 2018

Présents :

- ASR : Président : Michel Bourreau, Vice-Président : Jean-Marie Lucet, Trésorière : Sylvie Lecuyot, Secrétaire : Paul Vitani et Secrétaire Adjointe : Martine Bocoek.
- Associations et sections : Arts Martiaux, Athlétisme, Badminton, Basket-ball, CMS, Football, GV, Pétanque, Tennis, Tir à l'arc, VTT, Volley-ball.
- Excusé : Bernard Watremez ; Adjoint au Maire, chargé des sports.

Le CD accueille la nouvelle Présidente de la section Basket : Madame Maguy POSE.

Adoption du PV du CD ASR du 20/11/17

Adopté à l'unanimité

Point sur la subvention Municipale 2018

Versement d'un acompte de 22000 € mi février. Seules 2 sections ont demandé un acompte : Volley et Tir à l'arc.... !!!

Pas de notification officielle, à ce jour, du montant de la subvention Municipale mais officieusement la demande ASR à hauteur de 65000 € a été votée ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2000 € pour le Volley en aide pour les déplacements lointains de cette saison.

La subvention est donc identique à 2017, mais n'a pas encore été versée. Le versement est attendu début mai.

Chaque section devra produire une facture de petits matériels avant le 30 juin 2018 (somme forfaitaire de 100 € reconduite).

A ce jour manque un seul PV d'AG 2017 d'une section.

Baisse du CNDS de 40 à 50 % en 2018. Les critères sont très ciblés (actions en QPV, santé, emplois....)

Les clubs sont quasiment écartés. Seuls les comités départementaux pourront être financés.

L'Athlétisme et le Volley-ball ont déposé un dossier en 2018.

CMS :

Difficulté d'organiser des rendez-vous compte tenu des disponibilités des médecins .De plus certaines sections n'ont pas honoré leurs RdV. Il va falloir se battre pour maintenir le CMS.

Beaucoup d'associations ne sont plus tenues de fournir des certificats médicaux annuels (loi), à l'exception du Karaté.

AG de l'ASR du 16 mai 2018

Chaque section ou association est invitée à saisir, sur traitement de texte, son intervention afin de la transmettre en l'état à l'ASR pour faciliter son inclusion dans le compte rendu de l'AG.

Le buffet de fin d'AG est de la responsabilité de l'ASR et ce depuis l'année dernière et pour les futures.

A l'unanimité du CD il est décidé que les récompenses seront remises avant le début de l'AG et en même temps que le topo annuel de chaque section.

Cette année il est décidé que les bénévoles seront mis à l'honneur.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 1^{er} mai au Président de l'ASR. Chaque association ou section ne pourra présenter, à priori, qu'une candidature.

Jean-Marie Lucet ne se représentera pas à la Vice-Présidence et est donc nommé Président d'honneur. Il restera disponible pour quelques tâches représentatives.

A l'AG ASR il sera donc important de reconstituer un Bureau complet de l'ASR. (2 postes vacants : Vice Président et Trésorier Adjoint).

Questions diverses.

Centre équestre :

La municipalité envisageait de récompenser des cavaliers lors de l'AG ASR.

En raison de non affiliation du centre équestre à l'ASR, son CD ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Demandes de footballeurs pour adhérer à la section Football.

L'ASR comme le club de Football n'ont pas reçu de demande officielle.

Dans les demandeurs il y a des Rochettois.

La difficulté principale réside probablement dans leur absence d'assurance.

En conséquence, la mairie endosserait la responsabilité en cas d'accident.

Il y a un besoin de compléments d'informations pour suite à donner.

Créneaux de gymnase :

Les sections et association doivent, si besoin, formuler leurs demandes avant fin juin afin d'avoir des plannings officiels à jour pour le premier septembre.

Créneaux pendant les vacances scolaires : pas de difficulté pour les compétitions. La question se pose pour les loisirs. Le Président de l'ASR doit concerter avec les représentants municipaux.

La compétence des installations sportives est en cours de transfert à l'agglomération.

La subvention municipale de Vaux-le-Pénil, pour 2018, a été versée au football.

Fin de la réunion à 21h.

Paul VITANI
Secrétaire ASR